

From: **Support covid-19** <support-covid19@unsacom.fr>  
To: **adh@unsacom.fr** <adh@unsacom.fr>  
Subject: [adh] [ERRATUM] Covid19 - Attestation de déplacement dérogatoire & FAQ  
Date: 18.03.2020 12:16:39 (+0100)



## FLASH INFOS

### Covid-19 : Attestation de déplacement dérogatoire

Chers adhérents,

Moins de 24 heures après le début du confinement dans le cadre [de la lutte contre le coronavirus](#), le gouvernement fait évoluer les règles: l'[attestation de déplacement](#) doit être présentée en version physique, sur papier. Les Français ont le choix de l'imprimer ou de la compléter sur papier libre. Hier encore, le ministère de l'Intérieur ainsi que la Gendarmerie nationale affirmaient [qu'une version numérique](#) pouvait être présentée aux forces de l'ordre depuis son smartphone en cas de contrôle.

Cette attestation n'est donc pas valable et il y a un risque de collecte des données personnelles.

Les infractions à ces règles seront sanctionnées d'une amende de 135 euros. En cas de doute sur ces restrictions de déplacement, vous pouvez consulter les [questions / réponses en cliquant ici](#) ou en pièce jointe.

Support aux salariés : [support-covid19@unsacom.fr](mailto:support-covid19@unsacom.fr)

Ne pas hésiter à partager autour de vous.

Cordialement

Syndicat UNSa COM

Altice Campus – Bâtiment Ouest B2.013  
16 rue du Général Alain de Boissieu  
75015 – PARIS

[unsa@sfr.com](mailto:unsa@sfr.com) / [unsa@unsacom.fr](mailto:unsa@unsacom.fr)

<http://collab/sites/os/UNSA/default.aspx>  
<http://unsacom.org/>

